

# COMMUNE DE BEARD -GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE NANTUA

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 JANVIER 2017

**Présents :** Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mrs BEIGNIER Jean-Pierre, CORTINOVIS Damien, ANDRE Stéphane, ANGELOZ Patrice, CURVAT Jean-Michel, FROQUET Jean-Luc, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, PERRET Isabelle, RYSER Maryse, TIMOTEO Katie et Mrs VIEIRA DA SILVA Agostinho, ZANARDI Didier.

Secrétaire de séance : Madame Martine BRISSET.

Ouverture de la séance à 19h30.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Laurent COMTET, maire, présente l'ordre du jour.

### **2017-001 – PLUiH - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLUiH) a été mise en œuvre, et à quelle étape de la procédure elle se situe.

Il rappelle les motifs de cette élaboration et, conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme, présente au conseil municipal les éléments propres à ouvrir le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné aux articles L. 151-2 et L. 151-5 du code de l'urbanisme.

Il indique que le PLUiH s'inscrit dans la continuité du SCOT, qu'il traduit à l'échelle locale fine, et un horizon plus court, les orientations définies par le SCOT.

Ainsi, que ce soit au niveau du diagnostic ou du PADD, le PLUiH reprend et s'inspire largement du PADD et du Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT.

À ce stade, les principales évolutions portent essentiellement sur le volet habitat du PLUiH. En effet celui-ci est spécifique puisqu'il doit constituer le futur PLH de la Communauté de Communes.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables correspond à une étape clé du PLUiH, ses orientations seront la base du Programme d'Orientations et d'Actions qui constituera le document opérationnel du futur PLH.

Le PADD définit :

. Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservations ou de remise en bon état des continuités écologiques.

. Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme.

### **REFLEXION EN VUE DE L'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC UNE PARTIE DE LA NUIT**

Monsieur COMTET rappelle que le Conseil Municipal a souhaité connaître la procédure en vue d'une extinction de l'éclairage public une partie de la nuit dans divers secteurs de la commune.

Il indique que cette action est envisageable même si la commune a transféré la compétence au SIEA. En effet, cette décision est une démarche communale qui s'accompagne de mesures de sécurité.

Le SIEA, gestionnaire des points lumineux, accompagnent techniquement ses adhérents dans le cadre de cette démarche d'économie d'énergie.

Monsieur le Maire présente les grandes étapes de l'extinction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager une réflexion en vue de l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit et autorise Monsieur le Maire à confier l'étude technique et financière au SIEA.

## **2017-002 – VOTE DU SOLDE DE LA SUBVENTION POUR LA CLASSE DE MER ORGANISEE EN MARS 2017**

Monsieur le Maire rappelle que l'Ecole de Béard-Géovreissiat organise une classe de mer en mars 2017 pour les classes de CM1/CM2 et CE2/CM1 et que le Conseil Municipal, par décision du 21 mars 2016, a décidé l'attribution d'une subvention de 7 200 €, dont 5 000 € votés en 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote un crédit de 2 200 € correspondant au solde de la subvention de 7 200 € attribuée en 2016.

## **AMELIORATION DE LA TRAVERSEE DE BEARD AVEC SECURISATION DU CARREFOUR DE LA D18 AVEC LA RUE DE LA CROIX**

Monsieur le Maire informe qu'il a engagé la consultation pour les travaux selon la procédure d'adaptée. La publication est mise en ligne le vendredi 03/02/2017, pour une remise des offres lundi 06/03/2017 avant 17h30.

Choix de l'attributaire du marché (analyse et rapport du maître d'œuvre), le 20/03/2017 à 18h30, en présence de Mr LACROIX, maître d'œuvre et des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : Mai/juin 2017 en coordination avec l'enfouissement des réseaux. Délai d'exécution : 3 mois

## **CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**

Madame Maryse RYSER rappelle que le Conseil Municipal des Enfants s'est réuni le 26 janvier afin de rédiger une demande pour la réalisation d'une aire de jeux pour une somme d'environ 4 500 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette demande du Conseil Municipal des Enfants et propose d'équiper un espace derrière le restaurant scolaire. Il demande l'inscription des crédits nécessaires au prochain budget primitif 2017.

Monsieur COMTET remercie tous les membres du Conseil Municipal des Enfants, adultes et enfants, pour leur investissement et le temps passé pour l'embellissement de la commune.

Le Conseil Municipal des Enfants sera invité en début de réunion d'un prochain Conseil Municipal.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

. **Plateforme France Mobile** – Monsieur COMTET communique un courrier de Monsieur le Préfet de l'Ain concernant la mise en place de France Mobile, une plateforme nationale pour remonter les problèmes de couverture mobile rencontrés sur le territoire. Cette plateforme vise à apporter une réponse aux territoires qui présentent une défaillance de couverture. Elle permettra, via un état des lieux national, d'objectiver les besoins des territoires et de mettre les opérateurs mobiles en position d'y répondre, en faisant le meilleur usage possible des différentes solutions à leur disposition. L'ensemble du mécanisme proposé repose sur l'identification par les élus locaux des problématiques de couverture mobile de zones déterminées, que ce soit l'absence ou la mauvaise couverture par l'ensemble ou par certains opérateurs uniquement.

Monsieur COMTET indique que la mairie signalera sur la plateforme les zones déjà identifiées sur le territoire. Il demande aux conseillers de faire parvenir en mairie les différents secteurs qui, à leur connaissance, présentent une défaillance de couverture.

## **Prochain Conseil Municipal : lundi 6 mars 2017 à 19h30.**

Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.